DISTRICT ARTOIS FOOTBALL

ENGAGEMENT TARDIF



Pour les compétitions dont la date limite d'engagement était fixée au 15 juillet (Seniors et Jeunes niveau1), toutes les nouvelles demandes doivent faire l'objet d'une fiche d'engagement tardif à télécharger sur le site du district « document », puis « divers »

Le Secrétaire Général : Denis LAMORILLE

Min